

Primary Source Documents, Transcriptions, Extracts and / or Abstracts

Primary Source Document: *Jean Paul Pouilly's Family Pension In Saint Malo, France - 23 March 1774*

Primary Source Archival Repository:

Archives Canada France

Website Link: <http://www.archivescanadafrance.org>

Primary Source Archival Database:

Archives nationales d'outre-mer (ANOM, France)

Search Link: [Search](#)

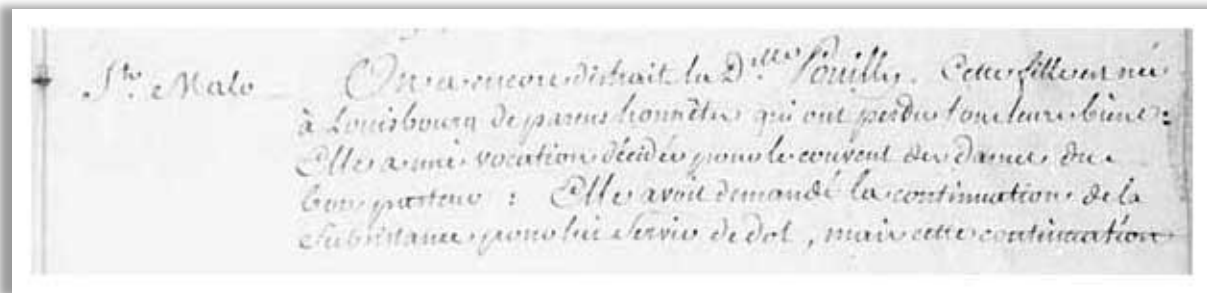
Primary Source Document Description:

Description Link: [Numéro 78. Mémoire concernant la vérification des rôles de subsistance aux Acadiens réfugiés en France et observations sur un certain nombre de cas particuliers.](#)

[Number 78. Memorandum for the verification of the roles of subsistence to the Acadians fled to France and observations on a number of cases.](#)

Image Link: [\(ANOM\), COL G1 466, Folio 7, Page/Image 3.](#)

Primary Source Document Extract:



Note: To view images on the Archives Canada France website you must have Adobe SVG Viewer installed on your PC.

Primary Source Document Extract Translation: (Note: Incomplete pending further translation)

French Transcription:

On a **in core** **distrain** la **d'elle** Pouilly. Cette fille en nee a Louisbourg de **parents hour etes** qui ont perdu tous leurs biens: Elle a une vocation decidée pour le couvent des **dasuer** du **bou pasteur**: Elle avoit demandé la continuation de la subsistance pour lui servir de **dot**, mari cette continuation.

English Translation:

It has been a distraction **to her** Pouilly. The daughter of parents born in Louisbourg who lost all their possessions: She decide on a calling to join the Convent of **Dasuer** of the Good Shepherd: She having requested the continuance of subsistence to serve as his dowry, her husband's continued.

De l'autre part 54,200.⁰

à 18 et 20 ans ont été réduits en fond de

à avoir

105 officiers d'épée	22,900. ⁰	}	45,518.
25 Off: d'administration	4,900.		
147. habitans	17,718.		

Le bénéfice est de 8,682.

Indépendamment de ces traitemens, il y avoit encore 444 individus de tous sexes, auxquels le Roi payoit la subsistance, et sous lesquels Monsieur le Duc avoit ordonné une réforme par sa dépêche du 15 f. 1775, de compter du 1^{er} d'août de la même année. Ces subsistances formoient un objet de 47,952.⁰

Parmi les personnes dont la subsistance avoit été supprimée, il s'en trouve qui sont absolument hors d'état de subsister, et d'autres auxquelles on ne peut refuser de continuer le traitement jusqu'à 18 ans: il en a été fait un examen rigoureux et Monsieur le Duc a vu par l'état ci-après que le nombre en est réduit à 53 personnes qui ne coûtent que 4,320.

Il y a donc un bénéfice de 43,630.

Il résulte que les familles de l'Orléans, suivant le premier arrangement contenu

Pour les pensions	54,200. ⁰	}	102,152. ⁰
Pour les subsistances	47,952.		

Il en coûteroit après tout ce qui

Pour les pensions	45,518. ⁰	}	49,838.
Pour les subsistances	4,320.		

Le bénéfice actuel en est de 52,314.

Monsieur le Duc par sa dépêche du 16 f. 1775.

avoit ordonné la première réforme, à compter du 1^{er} avril 1773, mais ce terme étant trop court et plusieurs ayant pu s'acquiescer chez les boutiquiers ou proposer de ne faire commencer dans toutes les parties la première réforme que à compter du 1^{er} juillet 1773.

Les personnes qui se trouvent rasées du collet par le présent arrangement seront trop malheureuses, si on faisoit comme chez le champ leur traitement, on propose de le leur conserver également jusqu'au 1^{er} juillet 1774. à cette époque, il n'y aura plus qu'une personne à comprendre dans le présent état.

La plus grande partie de ces familles étant dans le pays d'Annie, il conviendra de faire à l'avenir le fonds de 40,854^l à Rochefort, sans aux autres ports à l'entendre avec ce dernier pour l'acquiescement de ce qui sera dû dans chacun. Cette répartition sera commode plus facilement l'objet total.

On a distrait de ce état trois soldats qui sont dans le cas de la demi solde.

1773.



Rochefort - 1. Le M^{re} Chabot, âgé de 65 ans, soldat infirme; il a servi pendant 28 ans à Québec; il avoit été employé comme Canadien sous le collet de chabotaine, mais il doit être rayé, car comme il ne doit pas recevoir sans récompense, on propose de lui accorder une demi solde de 9^l par mois.

Rochefort - 2. Le M^{re} Pierre Girard, âgé de 58 ans, a servi pendant 22 ans à l'île Royale, comme soldat; on propose de le supprimer de ce traitement, ainsi que la femme et d'en faire à celui accordé une demi solde de 9^l par mois.

Le Havre - 3. Le M^{re} Gressin, âgé de 59 ans, a servi pendant 28 ans et il est dans le cas de la demi solde. On propose de lui accorder 9^l par mois.

S^{te} Marie - On a encore distrait la D^{lle} Scully. Cette fille est née à Louisbourg de parents honnêtes qui ont perdu tout leur bien: Elle a une vocation décidée pour le couvent des dames de la même paroisse: Elle avoit demandé la continuation de la chabotaine, pour lui servir de dot, mais cette continuation